

*Initiatives ministérielles*

Quelle preuve nous faut-il pour reconnaître que ce genre de projet de loi laisse à désirer? Un rapport préparé par le ministère que dirige celui qui a présenté ce projet de loi, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, révèle que la création d'emplois est limitée, que la recherche fondamentale a connu un faible essor et qu'il n'existe au Canada presque aucune capacité de produire les ingrédients actifs des médicaments.

En 1987, le gouvernement avait prédit la création de 3 000 emplois d'ici 1996. Une autre étude conclut que seulement 1 386 emplois ont été créés entre 1987 et 1990 et que près de la moitié de ces emplois étaient dans le secteur de la commercialisation et des ventes. Seulement le tiers des emplois ont été créés dans le secteur de la recherche et développement, celui que le gouvernement avait choisi comme cible.

D'ailleurs, quand on y regarde de plus près, on constate que, même s'ils étaient importants, les emplois créés dans le secteur de la recherche et développement ne correspondaient pas au genre d'emplois d'abord et avant tout souhaités.

Nous avons manifesté notre désaccord la dernière fois que le gouvernement est intervenu dans le secteur. Nous continuons de nous opposer à son projet de loi parce que, à notre avis, il n'a absolument pas réussi à prouver qu'il serait avantageux pour le Canada et les Canadiens, notamment pour ceux qui auront le plus besoin d'aide.

[Français]

Lorsque je parle des Canadiens et des Canadiennes qui auront besoin d'aide au point de vue des médicaments, évidemment je cible les aînés. Lorsqu'on vieillit, même s'il y a des exceptions, habituellement on a besoin de plus d'attention au niveau médical. Je trouve qu'il est malheureux qu'un tel projet de loi puisse leur causer de graves ennuis.

Il y a également un autre groupe, ceux et celles qui sont souvent malades, dont les maladies peuvent durer pendant des années et qui auront besoin de médicaments pendant la majeure partie de leur vie. Les coûts sont déjà exorbitants. Nous croyons donc, et la preuve est faite, que ce projet de loi va tout simplement augmenter ces coûts. Je trouve ce gouvernement tout à fait irresponsable d'aller de l'avant.

Je désire répéter encore une fois qu'il n'y a aucune preuve, du moins aucune qui soit satisfaisante, que ce projet de loi créera autant d'emplois supplémentaires que l'ont prétendu les représentants du parti au pouvoir. Même si ces emplois étaient créés, ce ne serait pas dans

le domaine dans lequel ils ont indiqué vouloir les créer, c'est-à-dire surtout dans le domaine de la recherche et du développement.

Puisque c'est ainsi, pourquoi le gouvernement décide-t-il d'aller de l'avant?

[Traduction]

En conclusion, j'insiste beaucoup sur le fait que le projet de loi C-91 aura des répercussions semblables à celles du projet de loi C-22. Son adoption n'entraînera pas la création d'emplois dans les secteurs mentionnés et elle ne limitera pas la hausse des coûts.

• (1630)

Il existe un nombre incroyable d'études qui révèlent que c'est tout le contraire qui se produira. Aussi, compte tenu des preuves que nous avons en main, je n'ai d'autre choix que de voter contre le projet de loi C-91, pour les Canadiens qui auront besoin de médicaments, notamment les personnes âgées et ceux qui doivent prendre des médicaments pour des raisons de santé.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de donner mon point de vue sur ce projet de loi.

C'est facile de s'en prendre à la protection des brevets, mais c'est pourtant un principe fondamental. Quand on lit l'histoire du monde occidental, on se rend compte que la protection des brevets, qui accorde à une entreprise l'exclusivité d'un produit pendant un certain temps, est à l'origine d'activités créatrices considérables, comme la publication de livres et la mise au point de produits. Elle a libéré une énergie créatrice qui a balayé le monde occidental. Et nous en récoltons aujourd'hui les fruits.

Dans les années 1960, le prix des médicaments a commencé à monter. Cela ne fait aucun doute, et les gouvernements ont réagi de façons diverses de par le monde. Presque tous les pays qui sont passés à l'action se sont dotés d'un organisme d'examen des prix. Mais pas le Canada. Le gouvernement libéral de l'époque a décidé d'abolir la protection des brevets. D'une certaine façon, cela semblait bizarre, mais c'est ce qu'il a fait. Et les effets ne se sont pas fait attendre. Il s'est fait de moins en moins de R-D au Canada, et on le comprend.

Si vous étiez un chercheur ou si vous employiez des chercheurs et que vous vouliez créer un médicament, investiriez-vous au Canada où la protection est limitée? Ou le feriez-vous plutôt en Allemagne, en Suisse, en Grande-Bretagne, en France, aux États-Unis ou dans tout autre pays où les brevets sont protégés?